

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2663

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Rue Rigot Vitton - Etudes - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement de la rue Rigot Vitton à Fontaines sur Saône est une demande récurrente de la Commune. Le projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) par délibération du conseil de Communauté en date du 12 juillet 2004. Cette voie, qui relie le centre-village au cimetière et à la commune de Sathonay Village, est caractérisée par :

- une largeur de chaussée insuffisante qui permet difficilement le croisement de deux véhicules légers,
- une absence de trottoirs qui rend le cheminement pour les piétons dangereux,
- un revêtement de chaussée en mauvais état,
- un stationnement mal défini devant le cimetière.

L'aménagement de cette voie aura pour objectifs :

- l'élargissement de la chaussée,
- la création d'un cheminement pour les piétons,
- une meilleure organisation du stationnement.

Pour préciser la nature des travaux, estimer leur montant et lancer les procédures d'acquisitions foncières, il est nécessaire de réaliser une étude avant-projet et projet.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 4 avril 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études d'avant-projet et de projet concernant la rue Rigot Vitton à Fontaines sur Saône pour un montant de 50 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant la rue Rigot Vitton à Fontaines sur Saône pour un montant de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,